

Le vase clos des « nucléocrates » du civil

Le milieu du nucléaire civil français peut se dispenser d'œuvrer tel un lobby. Il n'a pas besoin de faire pression sur le pouvoir puisqu'il est à la fois le pouvoir, l'expertise et la mise en œuvre. Une exceptionnelle union de pensée et d'action partagée, comme un seul homme, par le corps des X-Mines, autant dire le *nec plus ultra* de l'élite française formée sur les bancs de l'École polytechnique et de l'École des mines. Une formation « sésame, ouvre-toi » de la carrière nucléaire civile.

De très rares itinéraires différents arrivés jusqu'aux plus hauts postes confirment bien que l'exception fait la règle : aucun des maillons clés des rouages de décision n'échappe au corps des X-Mines. Pas un conseiller technique en charge du dossier, aussi bien à Matignon que dans les cabinets ministériels de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ne pourrait le démentir. Il va sans dire que les X-Mines sont chez eux, au cœur de leur bastion, au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), et à EDF mêmes'ils doivent en ce dernier endroit concéder quelques places aux X-Ponts.

Des experts issus du même moule

Les hauts lieux de l'expertise sont également en de bonnes mains. En guise d'exemples, rappelons que la présidence du groupe prospective Énergie 2010 du Commissariat général au plan (remis en 1991) avait été confiée à Michel Pecqueur, ancien administrateur général du CEA ; ou encore que le Conseil économique et social avait fait de même en 1987 en demandant à Gérard Renon, ex-président du conseil d'administration du CEA, de diriger l'étude sur les perspectives énergétiques de la France et, en 1992, en faisant appel à Jean Teillac, alors haut-commissaire du CEA pour diriger un rapport sur Superphénix...

Seule la dernière et énième commission sur le réacteur de

Creys-Malville — dont les résultats sont attendus pour l'été 1996 —, confiée à Raimond Castaing, échappe à la règle. Serait-ce parce qu'il devient nécessaire de se débarrasser de cet objet encombrant ?

Jusqu'à présent, cette parfaite consanguinité — que d'aucuns baptiseront verrouillage exemplaire — est peu propice aux remises en cause. Même les tentatives de contre-expertise restent éminemment velléitaires. La création de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques s'annonçait de bon augure. Mais, hormis la loi sur les déchets nucléaires, force est de constater qu'aucune surprise ni reprise en main n'est venue de la sphère politique.

Le nucléaire a donc pu prospérer allégrement pour aboutir à la réalisation de cette fameuse singularité française : c'est le seul pays au monde à tirer les trois quarts de son énergie électrique de centrales nucléaires, le seul pays aussi en situation durable de surcapacité, le seul pays qui exporte l'électricité de ses centrales. Et que l'on ne brandisse pas l'exemple nippon. Car le Japon développe, certes, un programme nucléaire civil mais se contentera d'atteindre une proportion de 40 % d'électricité issue du nucléaire à l'horizon 2010. Bref, le seul pays qui continue sur sa lancée. C'est là le fruit d'un héritage qui s'est fondé sur des erreurs d'anticipation — notamment de prévisions de la croissance énergétique — sans que jamais le politique ait jugé bon ni de freiner les ardeurs du « milieu » ni de s'équiper d'un pouvoir d'expertise sur les orientations.

Pourtant, l'histoire du nucléaire civil n'est pas exempte de ratés, à commencer par les premières centrales nucléaires françaises, filière au graphite-gaz développée par le CEA, qu'il a fallu abandonner à la fin des années 60 au profit de la filière américaine à eau sous pression : ce que l'on appelait alors « faire

de la gymnastique » ! C'est pourquoi, au pays du nucléaire, les centrales sont fabriquées sous licence américaine Westinghouse...

Une faible motivation pour chercher d'autres filières

Autre « raté » célèbre : Superphénix. Dans la liste, certains ajoutent le développement contestable — ou à tout le moins prématuré à cette échelle industrielle — de la filière de retraitement des déchets ; et encore le manque de vision globale dans la gestion de « l'aval du cycle », c'est-à-dire du devenir des déchets.

Il est vrai que le politique doit être fier chandelle à cette élite de « nucléocrates » qui ont su, comme un seul homme, répondre à son SOS au lendemain du premier choc pétrolier de 1973 : la France a alors décidé de défendre son indépendance énergétique en construisant six centrales nucléaires par an. D'où le peu d'acharnement, aujourd'hui, à lutter contre le gâchis énergétique français et à œuvrer pour une filière plus diversifiée.

Le haut-fonctionnaire Jean-Pierre Souviron, lui aussi inévitablement du corps des Mines, dans son rapport *Énergie et environnement* (1994), fustigeait néanmoins le fait que la France soit l'un des pays européens où la consommation électrique des appareils électroménagers soit la plus forte. Il déplorait aussi que la France consacre les deux tiers des dépenses publiques de recherche à la fission nucléaire (autrement dit aux centrales) alors qu'elle dispose pour les énergies renouvelables de 15 fois moins de moyens que l'Allemagne, 20 fois moins que le Japon, 30 fois moins que les États-Unis.

Jean-Pierre Souviron dénonçait, d'autre part, le développement abusif de la climatisation, qui se substitue trop souvent aux méthodes d'isolation et de ventilation des bâtiments, et aussi le développement — toujours la

singularité française — du chauffage électrique pour consommer le surplus de production.

Des communes qui ne peuvent pas lutter contre le mastodonte EDF

Il existe très précisément 372 réseaux de chaleur en France, ces systèmes de chauffage collectifs des collectivités locales qui utilisent plusieurs sources d'énergie hors nucléaire (fuel, gaz, incinération...) ! Réseaux que les communes ont droit, depuis 1980, d'imposer à tout nouveau bâtiment. Or pas une ne l'a fait : « Le combat est inégal, les communes ne pèsent pas assez lourd face au mastodonte EDF », reconnaît Jean Lemale, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Autant de « détails » qui soulignent le laisser-faire du politique. Pourtant, comme le notait Jean-Pierre Souviron, « l'intérêt général ne se confond pas avec celui d'une entreprise, fût-elle entièrement propriété de l'État ou en position monopolistique ». Au nom de quoi, en effet, une entreprise autolimiterait une activité rentable ? C'est ainsi que la France continue à mettre tous ses œufs dans le même panier, en étant de plus en plus isolée dans le monde, et donc vulnérable.

Marie VERDIER